



MUNICIPALITÉ
SAINT-JEAN-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QU' : Une demande en **DÉROGATION MINEURE** a été présentée pour la propriété située au 100, chemin des Lilas, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, zones 49-R et 25-V ;

QUE : La demande est la suivante :

Le terrain d'origine mesure 11 471 m² et le demandeur souhaite le subdiviser en deux terrains. Un terrain aurait 8066 m², tandis que le deuxième terrain aurait 3405 m² au lieu des 4000 m² minimum requis selon le règlement de lotissement ;

QUE : Le conseil municipal aura à statuer sur cette demande lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019 à 20 heures, au 8 chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

QUE : Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée.

DONNÉ à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, le 21 mai 2019.

Andrée Martin-Lambert, directrice générale et sec.-trés. adj.
